

PLAN D'ACTION CRES 2008

INTRODUCTION

Face aux défis de l'Enseignement Supérieure en l'Amérique Latine et dans les Caraïbes (ALC), il est fondamental de fixer des objectifs et des priorités pour cette région à partir de la construction d'un agenda stratégique. En considérant les conditions, besoins et impératifs de l'environnement local, national, régional et global, les principes de la déclaration de la conférence régionale de l'Enseignement Supérieur en Amérique Latine et dans les Caraïbes (CRES-2008) et ceux élaborés par les groupes de travail, il est possible d'établir des directrices appropriées aux nouvelles réalités. Dans un monde globalisé qui, malgré les avancées technologiques chaque fois plus significatives, reste socialement injuste et inégal, le rôle de l'Enseignement Supérieure (ES) doit être consolidé dans la région en tant que facteur stratégique pour le développement soutenable, la promotion de l'inclusion sociale et la solidarité régionale, et pour garantir l'égalité des chances. Dans ce contexte, les Institutions d'Enseignement Supérieure (IES), dans l'exercice de leur autonomie, doivent assumer un compromis social clair et, comme service public, assumer la responsabilité de promouvoir le développement des sciences et de la technologie, ainsi que des programmes et activités renforçant les aspects humanistes qui visent la formation intégrale et l'éducation à la citoyenneté.

A travers les valeurs et les principes de la **Déclaration de la CRES 2008**, particulièrement le concept d'éducation comme bien public social, droit universel et devoir de l'État, l'Enseignement Supérieure (ES), au-delà de la nature juridique des IES doit veiller à :

- *Affirmer la notion de qualité liée à la pertinence et à l'inclusion sociale ;*
- *Développer et promouvoir une culture démocratique et citoyenne, en collaboration avec l'ensemble des autres niveaux d'éducation ;*
- *Réaffirmer les valeurs humanistes et la promotion d'une culture de Paix, le respect et la valorisation de la diversité culturelle ainsi que l'engagement envers le développement humain et durable;*
- *Créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un dialogue entre pairs avec d'autres régions de la planète en renforçant surtout la coopération sud-sud ;*
- *Contribuer à la solution des problèmes sociaux les plus aigues et à l'accomplissement des Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD) ;*

C'est dans cette perspective que le **Plan d'Action**, dont les cinq directrices sont les suivantes, a été élaboré :

- 1.- **Stimuler** l'élargissement de la couverture de l'Enseignement Supérieure, concernant tout autant les études de licence que celles de troisième cycle, en visant toujours l'assurance de la qualité, de la pertinence et de l'inclusion sociale;
- 2.- **Proumouvoir** des politiques d'accréditation, d'évaluation et de l'assurance de la qualité ;
- 3.- **Proumouvoir** l'innovation éducative et la recherche à tous les niveaux ;
- 4.- **Implanter** un agenda régional des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation pour dépasser les brèches et maintenir le développement soutenable de l' ALC, en ce que concerne les politiques générales de chaque État membre ;
- 5.- **Favoriser** l'intégration régionale en Amérique Latine et dans les Caraïbes et l'internationalisation de l'Enseignement Supérieure dans la région grâce à des initiatives comme celle de la construction de l'espace commun latino-américain et des Caraïbes des connaissances et de l'Enseignement Supérieure (ENLACES).

Pour ajuster les politiques et les initiatives de l'Enseignement Supérieure à la promotion de ces directrices, nous insistons sur le compromis des principaux acteurs concernés : les Gouvernements et les Institutions d'Enseignement Supérieure, les réseaux et les organismes internationaux. Les propositions de la région pour la Conférence Mondiale de l'Enseignement Supérieure – Paris (CMES – 2009) sont mentionnées à la fin de ce document.

LIGNE DIRECTRICE 1

ELARGISSEMENT DE LA COUVERTURE - QUALITE, PERTINENCE ET INCLUSION SOCIAL

a) RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS

- Renforcer les systèmes d'information fiables sur l'Enseignement Supérieure pour l'établissement de diagnostics pertinents, proposer des subventions pour les politiques publiques et institutionnelles et permettre la comparaison entre les systèmes. Il est indispensable que les gouvernements agissent en partenariat avec l'IESALC et envisagent la consolidation de la Charte d'Éducation Supérieure en l'Amérique Latine et dans les Caraïbes (MESALC) ainsi que sa mise en place dans tous les pays de la région, y compris Puerto Rico et les pays de l'Espace Ibéro-Américain de l'Enseignement Supérieure. Il est tout aussi important que les pays de la région participent au Portail de l'Unesco sur les Institutions d'Enseignement Supérieur.

- Elargir la couverture de l'ES grâce à des standards de qualité pertinents pour atteindre 40% en 2015, considérant que la couverture brute moyenne pour la région est actuellement de 32%, et que la moyenne des pays développés est de 55%. Pour atteindre cet objectif, il faudra que chaque pays définisse ses objectifs nationaux concernant l'augmentation de la couverture pour la période en question, pour les études de licence et de troisième cycle, ainsi que les stratégies nécessaires à la décentralisation géographique de l'offre par un effort conjoint des gouvernements de la région.
- Augmenter le budget des Etats destiné à l'Enseignement Supérieure , en promouvant une politique de récupération du secteur public, particulièrement dans les pays qui présentent un déséquilibre par rapport à l'offre privée, en implémentant des instruments appropriés pour la reddition des comptes.
- Elargir les politiques d'inclusion pour l'admission en licence et dans le troisième cycle, et implémenter de nouveaux mécanismes de soutien public aux étudiants (bourses, crédits éducatifs, foyers d'étudiants, services de santé et d'alimentation, suivi académique, orientation vocationnelle et professionnelle) destinés à générer des rapports d'équité, diminuer l'abandon, améliorer la performance des étudiants, dépasser les brèches de la formation et promouvoir l'inclusion numérique.
- Mettre en place des politiques d'inclusion visant la parité de genres, les divers groupes ethniques et culturels, les personnes handicapées, celles qui sont privées de liberté ou habitant loin des grands centres urbains, les personnes à faibles revenus, les émigrés, les réfugiés et autres populations vulnérables par le biais d'instruments pertinents visant leur permanence dans les institutions.
- Promouvoir la création et la consolidation d'espaces pour le dialogue interculturel dans des conditions équitables et de respect mutuel.
- Dresser un bilan détaillé de l'état de l'éducation aux niveaux qui précèdent l'Enseignement Supérieure afin d'améliorer la qualité et de moderniser les innovations pédagogiques pour assurer une meilleure formation de ceux qui s'engagent dans l'éducation supérieure.

b) RECOMMANDATIONS AUX IES

- Assumer un compromis visant l'élargissement de la couverture et l'assurance de la qualité, et l'inclusion sociale afin de développer des mécanismes de gestion contenant des procédures d'autoévaluation et une reddition des comptes pertinente.
- Insérer des indicateurs de responsabilité sociale dans leur stratégie.
- Multiplier les politiques d'inclusion pour l'admission des étudiants et mettre en place des programmes institutionnels de soutien (bourses, crédits éducatifs, foyers d'étudiants, services de santé et d'alimentation, suivi académique, orientation vocationnelle et professionnelle) destinés à générer des rapports

d'équité, à diminuer l'abandon, à améliorer la performance, combler les lacunes en matière de formation et promouvoir l'inclusion numérique.

- Intégrer dans les plans institutionnels des actions affirmatives visant l'inclusion et la permanence des minorités, des handicapés, des groupes ethniques (indigènes, descendants africains), des personnes défavorisées, des travailleurs, des réfugiés et autres populations vulnérables.
- Introduire un système de suivi des étudiants pour combattre l'abandon, assurer une juste performance et la formation intégrale.
- Développer des actions d'articulation avec le système éducatif dans son ensemble visant le renforcement de bases cognitives et d'apprentissage solides dans les niveaux précédents afin que les étudiants qui s'intègrent au niveau supérieur puissent compter sur les valeurs, les habilités, le savoir-faire et les capacités nécessaires à l'acquisition, à la construction et au transfert des connaissances pour le bénéfice de la société.
- Introduire un système de suivi des diplômés sur le marché du travail qui permette d'évaluer et de renforcer la pertinence et la qualité de l'Enseignement Supérieure.
- Grâce aux plans de révision et d'amélioration, apporter une contribution aux niveaux basique et moyen de l'éducation nationale.

LIGNE DIRECTRICE 2

POLITIQUES D'ÉVALUATION ET ASSURANCE DE LA QUALITÉ

a) RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS

- Promouvoir la consolidation des systèmes nationaux d'accréditation et d'évaluation ainsi que leur connaissance mutuelle, comme stratégie permettant la traduction entre les systèmes et une action intégrée au niveau régional.
- Réviser les modèles d'évaluation et d'accréditation des institutions, les programmes, ainsi que les allocations de fonds pour la recherche et les projets, afin de répondre à des critères de reconnaissance et de valorisation de la diversité culturelle et interculturelle de forme équitable, en accordant une attention toute particulière aux différences concernant les particularités linguistiques, socioculturelles et territoriales.
- Soutenir la construction et l'implémentation, dans les IES, de systèmes d'autoévaluation qui développent leurs propres indicateurs et doivent être compatibles avec les politiques nationales respectives. Il est indispensable de souligner ici le rôle essentiel que joue l'Enseignement Supérieure dans l'élaboration de projets innovateurs et transformateurs de la société.

- Proposer l'incorporation dans les systèmes nationaux d'accréditation et d'évaluation, des indicateurs de coopération solidaire au niveau national et international.
- Utiliser les résultats des processus d'accréditation et d'évaluation pour l'élaboration de politiques publiques en matière d'Enseignement Supérieure.

b) RECOMMANDATIONS AUX IES

- Rechercher l'amélioration continue de la réalisation des missions institutionnelles, des modèles de gestion et de leur insertion dans les contextes locaux, nationaux et régionaux.
- Promouvoir une culture de l'évaluation et un engagement dans les systèmes d'évaluation et d'accréditation, établir des politiques, des systèmes et des structures institutionnelles pour l'assurance de la qualité.
- Accélérer les processus d'autoévaluation innovateurs et participatifs, aussi bien dans les institutions que dans la communauté en général, avec un engagement de transparence et de reddition de comptes à la société.

LIGNE DIRECTRICE 3 INNOVATION EDUCATIVE

a) RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS

- Créer des instruments favorisant l'innovation éducative.
- Promouvoir l'éducation interculturelle et se doter de statistiques permettant d'évaluer la participation des étudiants, enseignants et chercheurs dans l'enseignement supérieur, tout particulièrement ceux d'origine indigène et africaine.
- Motiver les enseignants avec des plans de carrière et des paliers salariaux en promouvant la formation permanente et en fournissant les conditions nécessaires à l'exercice de leur fonction professionnelle.
- Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'ensemble du système éducatif et encourager l'éducation virtuelle par des mécanismes pertinents pour assurer la qualité de l'enseignement.
- Créer des instruments normatifs et d'aide à la recherche induisant à une vision entrepreneuriale ainsi qu'à l'innovation éducative.
- Former des équipes de travail, constituées par des spécialistes issus des IES et d'autres institutions publiques spécialisées afin de renforcer les processus d'innovation éducative.

b) RECOMMANDATIONS AUX IES

- Développer des nouveaux programmes, des modèles éducatifs et des stratégies pédagogiques qui soient attentifs aux nouveaux contextes, à la formation intégrale et aux relations des professionnels avec le monde du travail en visant à ce que les étudiants, à l'intérieur des systèmes, aient plus d'options grâce à des programmes flexibles qui facilitent le transit entre les différentes structures, promeuvent de nouvelles stratégies, y compris inter, multi et trans-disciplinaires et permettent les échanges avec d'autres institutions nationales ou internationales.
- Elargir l'offre de formation continue en se fixant comme but la généralisation de l'Enseignement Supérieure tout au long de la vie.
- Promouvoir la formation permanente des enseignants concernant les nouveaux modèles d'enseignement/apprentissage et développer leur capacité de travailler dans des espaces éducatifs complexes, avec des groupes hétérogènes ou des personnes d'origines culturelles et sociales diverses.
- Assurer l'interaction et l'engagement avec les autres niveaux d'enseignement pour contribuer à la qualité de l'éducation primaire et secondaire et à l'éradication de l'analphabétisme et pour perfectionner l'articulation entre les différents niveaux de formations, mécanismes formels ou informels, filières de courte durée et programmes conciliables avec une activité professionnelle.
- Promouvoir l'utilisation des TIC dans 'Enseignement Supérieure et renforcer l'offre de programmes d'enseignement à distance en implantant des centres d'appui et des modèles innovateurs tels que programmes conjoints, cours modulaires, certifications par modules ayant pour but d'innover les pratiques pédagogiques, d'élargir la couverture de l'ES, de diversifier l'offre et de démocratiser l'accès à la connaissance.
- Etablir et soutenir des lignes de recherche destinées à tester l'innovation éducative aux différentes phases du processus éducatif, depuis la mise en oeuvre du programme jusqu'à la réalisation d'expériences pédagogiques dans les domaines de l'enseignement/apprentissage et celui de l' « apprendre à apprendre ».
- Renforcer les études sociales et humanistes étant donné que celles-ci constituent des axes transversaux pour la formation des étudiants quelle que soit la filière universitaire.

LIGNE DIRECTRICE 4

AGENDA REGIONAL DE LA CTI

a) RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS

- Augmenter l'investissement public dans le domaine des Sciences, Technologies et Innovation en se fixant comme but celui d'atteindre 1% du PIB durant les cinq prochaines années. Pour les pays ayant déjà atteint ce niveau, prolonger l'impulsion pour augmenter le pourcentage d'investissement.

- Promouvoir l'articulation entre la connaissance pointue détenue par les équipes scientifiques nationales et la production locale par le biais de mécanismes divers visant l'incorporation de valeur ajoutée à la dite production.
- Encourager la création de capacités en CTI, dans les domaines stratégiques de la connaissance, accroître la puissance de la construction de bases et de plate-formes scientifiques et technologiques endogènes et promouvoir la collaboration et le développement de projets stratégiques de mise en réseau, particulièrement la coopération sud-sud et nord-sud-sud.
- Renforcer et inciter, à l'aide de ressources spécifiques, les études de troisième cycle dans la région en établissant un système d'échange académique et en stimulant et soutenant la création de troisièmes cycles régionaux et de lignes de recherche communes aux institutions des différents pays.
- Soutenir et encourager les programmes de formation de docteurs pour augmenter le personnel qualifié dans tous les domaines de la connaissance avec emphase dans les secteurs stratégiques, visant le développement soutenable et l'intégration régionale.
- Diffuser et projeter auprès de la société la connaissance scientifique en développant des programmes qui instiguent la vocation scientifique et la culture de l'innovation parmi les jeunes.
- Implémenter une politique nationale de développement scientifique et technologique en créant des dispositifs légaux et des instruments normatifs pertinents de soutien visant la construction d'un système national des sciences, technologie et innovation qui favorise et stimule la coopération entre les gouvernements, les universités, les centres de recherche et le secteur productif.
- Promouvoir la mise en place de schémas de transfert technologique et d'innovation entre les divers acteurs locaux et régionaux pour incorporer de la valeur ajoutée aux processus de production de biens et de services et augmenter la compétitivité nationale et régionale.
- Renforcer l'Education Technique et Technologique.
- Créer des instruments qui facilitent l'investissement du secteur privé en matière de CTI

b) RECOMMANDATIONS AUX IES

- Etablir des politiques institutionnelles pour inciter la recherche et l'innovation incluant, entre autres, des stimulations dirigées aux professeurs, chercheurs et étudiants, des mécanismes de divulgation de résultats et des programmes d'initiation scientifique.
- Créer des instruments institutionnels pour la gestion du transfert de connaissances et de l'innovation tels que pépinières, disciplines spécifiques concernant la formation d'entrepreneurs, parcs technologiques et politiques de protection de la propriété intellectuelle.

- Créer des instruments pour le développement en CTI au niveau institutionnel en partenariat avec d'autres secteurs, publics et privés, qui renforcent la pertinence de la recherche.
- Participer activement au système national de CTI tout en maintenant les fonctions spécifiques de l'Enseignement Supérieure.
- Promouvoir des études concernant nos sociétés et cultures en réaffirmant des perspectives qui nous permettent d'aborder nos problèmes et de répondre aux multiples défis économiques, sociaux, culturels, d'équité, de distribution des revenus, des droits de l'homme, d'intégration multi-culturelle, de participation et de construction démocratique, d'équilibre international et d'enrichissement de notre patrimoine culturel.
- Assumer un engagement clair concernant le développement régional, en proposant des solutions aux problèmes sociaux et en faisant nôtres les Objectifs de Développement du Millénaire.

LIGNE DIRECTRICE 5

ITEGRATION REGIONAL ET INTERNATIONALISATION

a) RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS

- Mettre en place des politiques et des actions visant l'intégration de l'Education supérieure en Amérique Latine et dans les Caraïbes en promouvant la construction de l'espace commun latino-américain et caribéen des connaissances et de l'Education Supérieure (ENLACE)
- Refuser de considérer l'Education comme un service commercial, à la suite des accords de l'OMC, et réglementer l'investissement du capital étranger dans les IES nationales.
- Accorder une attention spéciale à l'offre transfrontière de l'Education Supérieure en analysant l'application des mesures réglementaires spécifiques, en régulant l'investissement du capital étranger dans les IES nationales et en implantant des systèmes d'évaluation pertinents, ainsi que des systèmes de reconnaissance des études et des diplômes des institutions éducatives s'installant dans la région.
- Prévenir et éviter l'évasion des talents causée par l'émigration des personnes ayant des qualifications académiques et professionnelles, implanter des mesures et des politiques publiques visant à retenir ou repatrier le personnel qualifié et à faciliter son intégration dans les projets nationaux de développement et mettre en place de meilleures options garantissant la permanence et la bonne utilisation des talents. Les accords officiels de formation à l'étranger doivent couvrir les questions de réciprocité et d'obligation de service des diplômés dans leur pays d'origine ainsi que celle des conditions nécessaires à leur intégration professionnelle dans des projets d'intérêt.
- Favoriser la création d'un réseau de diplômés ayant participé à des programmes d'internationalisation qui travaillent dans d'autres pays pour stimuler

les collaborations entre les institutions de leur pays d'origine et celles qui les ont accueillis comme professionnels.

- Faciliter l'incorporation en réseau des étudiants latino-américains qui se forment dans d'autres pays et travaillent à l'étranger dans l'ES et, selon leurs qualifications, les habiliter à participer aux formations de troisième cycle.
- Soutenir la création de programmes de mobilité d'ample couverture entre les IES de la région qui favorisent la circulation des professeurs, chercheurs, étudiants et directeurs et constituent le meilleur moyen de promouvoir l'intégration en offrant des solutions aux multiples barrières, entre autres celles du financement, des flux migratoires et des quotas.
- Actualiser l'Accord Régional de 1974 sur la reconnaissance des Etudes, Titres et Diplômes de l'Education Supérieure en Amérique Latine et dans les Caraïbes.
- Promouvoir l'internationalisation solidaire de l'Education Nationale en Amérique Latine et dans les Caraïbes en renforçant les programmes de collaboration et d'intégration existant dans la région et en établissant des partenariats pour le développement des activités scientifiques et technologiques. Par la création de fonds spécifiques de soutien à la recherche, définir les priorités régionales et renforcer ainsi les efforts des divers pays et l'augmentation de la qualité scientifique de nos institutions, tout en contribuant à éviter la fuite des cerveaux.
- Renforcer le processus de convergence des systèmes d'évaluation et d'accréditation nationaux et sub-régionaux visant à mettre en place des standards et des procédés régionaux de contrôle de qualité de l'éducation supérieure et de la recherche pour projeter la fonction sociale et publique de l'ES.
- Etablir de mécanismes pour approfondir la coopération en Amérique Latine et dans les Caraïbes en insistant surtout sur la coopération de cette région avec les pays africains et certains petits pays insulaires.
- Soutenir les réseaux universitaires, les institutions de l'Education Supérieure régionale et l'action articulatrice de UNESCO-IESALC
- Développer des initiatives conjointes d'intérêt régional avec les réseaux universitaires régionaux ou mondiaux.
- Savoir mieux profiter du lien entre l'ES et la coopération internationale en matière de développement durable.

b) RECOMMANDATIONS AUX IES

- Promouvoir une stratégie d'internationalisation et de coopération internationale et implanter des propositions éducatives pour faciliter l'intégration.
- Implanter des programmes de coopération solidaire avec les IES des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, surtout avec les pays en voie de développement.

- Resserrer encore plus les liens qui permettent des inter-relations productives dans les domaines de l'enseignement, de la formation ouverte et de la recherche visant à projeter l'action conjointe de l'ALC dans sa relation avec le reste du monde.
- Créer des politiques spécifiques pour proposer des options attirantes aux étudiants étrangers dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes ayant pour but la diffusion culturelle et le développement d'un environnement international dans les IES.
- Contribuer activement aux réseaux et centres de pensée stratégique et prospective et réfléchir sur les problèmes cruciaux de l'Enseignement Supérieure dans le processus d'intégration de l'Amérique Latine et les Caraïbes.
- Stimuler et consolider la collaboration académique dans les programmes de troisième cycle en renforçant les activités de formation, qui favorisent la reconnaissance mutuelle des résultats et en stimulant les co-directions et les troisièmes cycles coopératifs, surtout dans les domaines stratégiques.
- Promouvoir la formation en matière de ressources humaines qualifiées dans la gestion de l'intégration régionale et dans la coopération internationale solidaire, visant toujours la continuité et l'assurance de la qualité des actions développées.
- Promouvoir l'enseignement et la recherche dans des domaines liés à l'intégration latino-américaine et des Caraïbes, au développement soutenable, aux études inter-culturelles, à la connaissance, à la valorisation de nos patrimoines culturels et environnementaux, et à l'étude des phénomènes contemporains.
- Créer des compétences techniques et de négociation pour profiter plus activement des opportunités générées par la coopération internationale pour le développement soutenable.

RECOMENDATIONS AUX RESEAUX

- Divulguer largement la Déclaration CRES-2008 et le Plan d'Action pour que les membres les considèrent comme des documents de référence et soutenir les initiatives conjointes des réseaux globaux d'universités en adoptant les mêmes objectifs.
- Soutenir la mise en place du Plan d'Action à partir des activités de ses membres en recherchant des synergies avec d'autres réseaux ou acteurs concernés afin de permettre l'articulation productive des efforts.
- Collaborer avec l'IESALC en vue de l'implantation, du suivi et de l'évaluation du Plan d'Action.
- Contacter les universités et les réseaux africains pour créer des programmes conjoints et définir des thèmes de débats pour la Conférence de Paris.

- Contribuer à l'organisation et au développement d'ENLACES.

RECOMENDATIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

- Adopter les principes de la Déclaration de la CRES-2008.
- Soutenir l'implantation du Plan d'Action et de ses activités.
- Soutenir la réalisation de rencontres régionales dans le cadre d'ENLACES et d'initiatives analogues pour renforcer leur complémentarité et synergies.

CONSIDERATIONS FINALES

La région doit veiller à renforcer l'action de l'UNESCO-IESALC pour que ce dernier consolide sa position en tant que principal organisme de coordination des politiques d'intégration dans la région en matière d'Enseignement supérieure, en tant que forum permanent de discussion et de débat et en tant que promoteur d'accords inter-institutionnels et de recherches visant l'utilisation durable des ressources stratégiques et autres. Ainsi, l'UNESCO-IESALC devra:

- Divulguer les résultats de la CRES-2008 auprès des gouvernements, Institutions de l'Enseignement Supérieure et autres acteurs concernés et divulguer aussi la Déclaration Finale du Plan d'Action pour la région.
- Donner de la visibilité et articuler les initiatives des pays, réseaux, associations, IES, organismes internationaux, espaces sub-régionaux et inter-régionaux à l'issue de la Déclaration de la CRES-2008 et les directrices proposées dans ce Plan d'Action pour l'ALC.
- Etablir des contacts, avec d'autres acteurs, avec les réseaux et les associations universitaires de la région ainsi qu'avec les réseaux mondiaux et des organismes comme CAN, ALBA, MERCOSUI, CAB, RIACES, CARICOM, SICA, le Forum Ibéro-Américain de l'Enseignement Supérieure, SELA, des projets comme TUNING et 6x4, des universités et programmes régionaux comme UWI, UNILA, Universidade do Sul, FLACSO, CLACSO, CYTED/RICYT, en sollicitant que chacun explicite les activités spécifiques à incorporer dans ce Plan d'Action pour l'articulation des efforts dans la région.
- Elaborer, en collaboration avec les acteurs régionaux de l'Enseignement Supérieure, Recherche Scientifique, Innovation et Développement Technologique, l'agenda des réunions intermédiaires entre la CRES et la CMES où seront discutées et articulées les activités proposées par ces différents acteurs à partir du Plan d'Action pour la région.
- Etablir des mécanismes de suivi/accompagnement et d'implantation des propositions de la CRES-2008, exprimées dans le présent Plan d'Action.
- Solliciter de l'OEI que les thèmes de la CRES soient inclus dans la *Cumbre Ibéro-Américaine des Chefs d'Etat*.
- Créer, à partir de la compétence de l'UNESCO en matière d'Education, un observatoire attentif de ce qui se passe dans l'Enseignement Supérieure à l'issue des engagements des Etats dans l'OMC, chargé d'informer sur son évolution et conséquences.

- Présenter au CMES la déclaration de la CRES-2008, le Plan d'Action et les propositions de la région concernant l'ES dans le monde.



PROPOSITIONS DE LA REGION POUR LA CMES (Paris, 2009)

- *Réitérer, comme principes fondamentaux, les valeurs exprimées dans la Déclaration de la CMES-1998: éducation comme bien public, qualité, pertinence et inclusion sociale et internationalisation solidaire.*
- *Solliciter que les gouvernements se déclarent et agissent pour que l'Enseignement Supérieure soit considérée un droit et non un service commercial, à l'issue des déclarations de l'OMC.*
- *Appuyer les pays membres dans l'implantation de mesures visant à réglementer l'offre d'éducation transfrontière et l'acquisition d'institutions d'Enseignement Supérieure par des entreprises étrangères.*
- *Inciter les pays membres à mettre en place des agendas de recherche en sciences, technologie et innovation pour favoriser le développement soutenable et surmonter les brèches entre les pays développés et les pays en voie de développement.*
- *Adopter des mesures pour prévenir et éviter la fuite des talents à travers l'émigration des personnes ayant des qualifications professionnelles et mettre en place des actions qui visent à créer des conditions d'équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement.*
- *Soutenir l'articulation des systèmes nationaux et régionaux d'accréditation et d'évaluation.*
- *Appuyer la création de fonds de soutien pour la coopération sud-sud et nord-sud-sud, visant surtout les pays africains et les pays insulaires.*

Revue: 23 Octobre, 2008.